



Syndicat UNSA-SDIS33

à

Monsieur le Directeur Départemental
du SDIS de la Gironde

Bordeaux, le 12 mars 2020

Objet : nouvelles attributions de la CAP et rupture du dialogue social

Monsieur le Directeur,

Nous prenons connaissance ce jour de la note d'information NP/GRH/2020-026 concernant les décisions d'affectations suite à l'avis de vacance de postes note NAVC/GRH/2020-014.

Nous savons que la récente loi de transformation de la fonction publique vous permet de ne plus consulter les organisations syndicales sur la mobilité du personnel. Néanmoins, nous sommes surpris de la mise en place brutale de cette pratique et nous la dénonçons.

Les décisions d'affectations sans consultations des représentants du personnel sont vécues pour l'UNSA-SDIS33 comme une rupture franche de dialogue social, notion que nous avons toujours voulu prioriser dans nos échanges avec l'établissement.

Dans une volonté de pérenniser et de maintenir un dialogue social mais aussi dans un souci de transparence, nous souhaitons continuer à être consulté sur le volet de la mobilité du personnel du SDIS 33.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

L'équipe CAP UNSA-SDIS33